

PREFET DU NORD

Sous-préfecture d'Avesnes sur Helpe
Bureau des sécurités et des libertés publiques

Affaire suivie par M. SOIL
Tél. : 03.27.61.59.60
Fax : 03.27.60.81.72

bertrand.soil@nord.gouv.fr

Arrêté préfectoral portant nomination des médecins membres des commissions médicale primaires
du permis de conduire de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe

LE PREFET DE LA REGION HAUTS DE FRANCE
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code la Route et notamment ses articles R.221, R.222 et R.224,

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 1994 modifiant l'arrêté du 7 mars 1973 relatif aux commissions
médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de
conduire et des conducteurs,

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 modifié, fixant la liste des affections médicales
incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la
délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée,

Vu l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de
validité du permis de conduire,

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié, relatif à l'organisation du contrôle médical de
l'aptitude à la conduite,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 et complété par l'arrêté du 6 mars 2014, fixant la liste des
médecins autorisés à contrôler l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement
d'Avesnes sur Helpe,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la région Hauts de France en date du 12 juin 2018 portant
délégation de signature à Monsieur Alexander GRIMAUD, Sous-Préfet de l'arrondissement
d'Avesnes sur Helpe,

Vu les avis en date des 15 mai, 25 juin et 13 juillet 2018 émis par Madame la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont reconduits à compter du 3 Août 2018, en qualité de membre des commissions médicale primaires de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe chargés d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs, les médecins ci-après :

Les docteurs :

- M. GRESELLE Patrick – 29 rue des Remparts – 59570 BAVAY
- M. HUYGHE Dominique – 104 Grand Rue- 59138 PONT SUR SAMBRE
- M. CUVILLIER Hector – 13 rue Jean Bonmarché – 59300 VALENCIENNES

et nouvellement nommées :

- Docteur ADAM-BLAMPAIN Maryse – 40 rue de Taisnières - 59244 GRAND FAYT
- Docteur BARRE ABIS Françoise – 85 rue du Lieutenant – 59550 MAROILLES
- Docteur BASTIN Marie-Hélène – 7 rue du Trou au Sable – 59600 MAUBEUGE
- Docteur GEORGE-LOUF Charlotte – 4 chemin d'Hautmont – 59131 ROUSIES

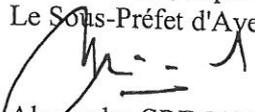
Article 2 : Le mandat des praticiens visés à l'article 1 est valable pour une durée de cinq ans et prendra fin le 2 Août 2023,

Article 3 : Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord de l'Ordre National des Médecins et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera remise ainsi qu'à chaque membre et transmise à Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Nord aux fins d'insertion au recueil des actes administratifs.

Avesnes sur Helpe, le

6 AOU 2018

Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe


Alexander GRIMAUD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Sous-préfecture d'Avesnes sur Helpe
Bureau des sécurités et des libertés publiques

Affaire suivie par M. SOIL
Tél. : 03.27.61.59.60
Fax : 03.27.60.81.72

bertrand.soil@nord.gouv.fr

Arrêté préfectoral portant nomination des médecins consultant Hors commission médicale chargés du contrôle de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle à la conduite automobile dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe

LE PREFET DE LA REGION HAUTS DE FRANCE
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code la Route et notamment ses articles R.221, R.222 et R.224,

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 1994 modifiant l'arrêté du 7 mars 1973 relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs,

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 modifié, fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée,

Vu l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire,

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié, relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite,

Vu l'arrêté du 4 juillet 2013 et complété par l'arrêté du 6 mars 2014 fixant la liste des médecins autorisés à contrôler l'aptitude physique à la conduite automobile, Hors commission dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la région Hauts de France en date du 12 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur Alexander GRIMAUD, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe,

Vu les avis en date des 15 mai, 25 juin et 13 juillet 2018 émis par Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont reconduits à compter du 3Août 2018, consultant hors commissions médicales de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe chargés d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs, les médecins ci-après désignés :

Les docteurs :

- M. GRESELLE Patrick – 29 rue des Remparts – 59570 BAVAY
- M. HUYGUES Dominique – 104 Grand Rue- 59138 PONT SUR SAMBRE
- M. LAPLACE Christophe – 5 allée Louis LXV – 59600 MAUBEUGE
- M. CATHERINE Jean-Christophe – 9 route de Bavay – 59138 PONT SUR SAMBRE
- M. COQUET Pierre-Marie – 121 rue de la Liberté – 59600 MAUBEUGE
- M. BIDAUX Michel – 9 rue Charles de Gaulle – 02500 HIRSON

et nouvellement nommées :

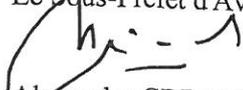
- Docteur ADAM-BLAMPAIN Maryse – 40 rue de Taisnières - 59244 GRAND FAYT
- Docteur BARRE ABIS Françoise – 85 rue du Lieutenant – 59550 MAROILLES
- Docteur BASTIN Marie-Hélène – 7 rue du Trou au Sable – 59600 MAUBEUGE
- Docteur GEORGE-LOUF Charlotte – 4 chemin d'Hautmont – 59131 ROUSIES

Article 2 : Le mandat des praticiens visés à l'article 1 est valable pour une durée de cinq ans et prendra fin le 2 Août 2023,

Article 3 : Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord de l'Ordre National des Médecins et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera remise ainsi qu'à chaque membre et transmise à Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Nord aux fins d'insertion au recueil des actes administratifs.

Avesnes sur Helpe, le 6 AOU 2018

Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe


Alexander GRIMAUD